



Réf :

MAJ : 04/23

Public concerné

Tout le personnel (médical, paramédical, administratif, industriel...)

Effectif mini : 4 personnes

Effectif maxi : 10 personnes

Durée

2 jours – 14 heures

Pré-requis

Aucun

Méthodes pédagogiques

Recueil des attentes des stagiaires

Echanges sur les pratiques de l'établissement

Moyens et techniques pédagogiques

Support pédagogique remis à chaque stagiaire

Lieu

En INTER : nous consulter

En INTRA : dans vos locaux

Formation Sauveteur Secouriste du Travail

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- tenir son rôle d'acteur de la prévention face au risque de transmission du COVID-19
- d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail
- de contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail

Contenu du stage

Le SST et la santé au travail

Le rôle du SST

Le cadre juridique du SST

Champ d'intervention du SST

La prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Les AT et MP dans l'établissement et/ou dans la profession (définitions et indicateurs)

Les différents interlocuteurs en matière de prévention (internes et externe)

Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail

Conduite à tenir face à une situation dangereuse

Les mesures de prévention et de protection

Conduite à tenir face au risque de transmission du COVID-19

Conduite à tenir si un cas de COVID-19 survient dans l'entreprise

Protéger

L'alerte et la protection des populations

Réagir en cas d'attaque terroriste

Repérer les différents dangers et les personnes exposées

Supprimer un danger ou l'isoler

Réaliser un dégagement d'urgence

Examiner la victime

Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée

Faire alerter ou alerter

Qui alerter et comment ?

Les différents éléments du message d'alerte

Organiser l'accès des secours

Secourir

La victime saigne abondamment

- comprimer l'origine du saignement
- poser un pansement compressif, un garrot
- cas particuliers : saignement du nez...

La victime s'étouffe

- désobstruer les voies aériennes chez l'adulte et l'enfant
- obstruction partielle des voies aériennes
- cas particuliers : femme enceinte, personne obèse, nourrisson

La victime ne répond pas et ne respire pas

- réaliser chez l'adulte, l'enfant, et le nourrisson une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE)
- cas particuliers : lors de la RCP, lors de l'utilisation du DAE

La victime ne répond pas mais respire

- libérer les voies aériennes
- mettre en position latérale de sécurité
- cas particuliers : nourrisson, victime présentant des convulsions...
- reconnaître et transmettre à un médecin les signes d'un malaise
- cas particuliers : prise de médicament ou de sucre, malaise provoqué par la chaleur

Secourir (suite)

La victime se plaint de malaise

- mettre au repos

La victime se plaint de brûlures

- brûlures thermiques
- brûlures chimiques
- cas particuliers : brûlures électriques, brûlures internes par inhalation ou ingestion

La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

- éviter l'aggravation d'un traumatisme supposé : cou, tête, membres

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

- identifier la gravité d'une plaie
- plaie grave de l'abdomen, du thorax, à l'œil
- membre sectionné
- autres plaies
- plaies simples

Mises en situation

Face au risque de transmission du COVID-19, le respect de la distanciation et des mesures barrières reste la règle.

Certains gestes ne seront pas pratiqués par les stagiaires

Dispositif de suivi et d'évaluation

Evaluation en cours d'acquisition sous forme d'exercices pratiques

Validation de la formation : Document INRS

Evaluation de satisfaction

Profil du formateur

Nos formateurs et consultants sont choisis pour leurs expertises métiers, leurs compétences pédagogiques

« Les mesures barrières et de distanciation physique seront rappelées à chaque ouverture de stage et le formateur veillera à leur application tout au long de la formation »

Maintien et actualisation des compétences

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période, le SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois